



© Gulliver academy - Wikimedia

DOSSIER

Collège pour tous !

Réalisé par Julien Duruisseau, Claudie Paillette, Frédéric Sève, Guillaume Touzé

Marges d'initiatives confiées aux équipes ou pouvoir confisqué par des potentats locaux ? Réorientation des moyens pour la réussite de tous les élèves ou sacrifice de l'excellence républicaine ? Cohérence et clarté des objectifs fixés à l'École obligatoire ou naufrage du collège ?...

Rarement une proposition de transformation, pourtant indispensable, de notre collège, n'aura autant déchainé les outrances, les approximations, voire les contrevérités.

Le Sgen-CFDT rassemble les éléments du débat.

Généalogie d'une réforme

@Pxabay - Nemo

Non, la réforme du collège n'a pas été pliée en un mois !

Bien avant la présentation par la ministre début mars 2015, elle était au cœur de la concertation de décembre 2012, qui a acté la nécessité de donner la priorité à la scolarité obligatoire. Le rapport publié en janvier 2013 donnait déjà les principes directeurs de la réforme, telle qu'elle a été votée par le Conseil supérieur de l'éducation, puisqu'il appelait à un « collège repositionné », et pour ce faire, à « en finir avec la multiplication des systèmes optionnels », à « multiplier et diversifier les supports, les approches et les méthodes pédagogiques, en vue de l'acquisition par tous du socle commun », à « ne plus avoir pour seul modèle d'organisation la séquence unique d'une heure, à envisager des emplois du temps plus souples et évolutifs ». La loi de juillet 2013 avait confirmé le socle commun de connaissances, de compétences et de culture comme objectif central de la scolarité obligatoire et le séquençage de celle-ci en trois cycles dont un commun CM/6°. L'organisation du collège, néanmoins, restait calquée sur celle du lycée.

Le chantier spécifique de rénovation du collège a été ouvert par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) en février 2013. Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'ensemble des organisations syndicales pour dégager les pistes de réformes, mais la question, freinée par une forte opposition de certains syndicats à la logique du socle commun, est passée au second plan, suspendue au travail du Conseil supérieur des programmes et... à la redéfinition des missions des enseignants. La DGESCO a continué son travail et consulté régulièrement les organisations syndicales. Mais les difficultés des ministres successifs l'ont conduite à réduire progressivement ses ambitions de transformation, en particulier sur la redéfinition de la configuration des enseignements et des champs disciplinaires.

Cette réforme de 2015 est donc très en retrait des promesses de la refondation, mais les changements peuvent être significatifs si le ministère donne aux établissements les moyens de travailler à sa mise en place d'ici la rentrée 2016 et de se saisir des espaces d'initiatives ouverts.

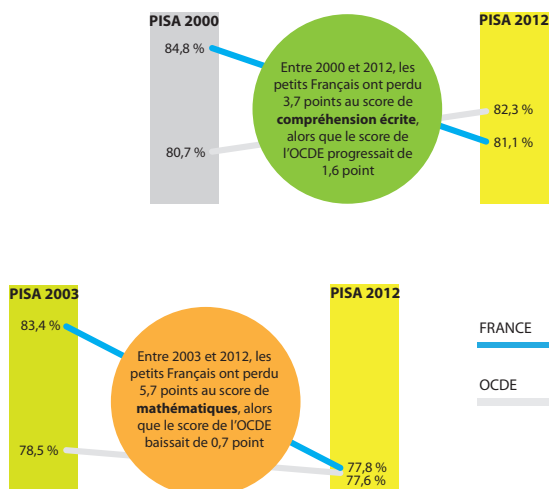
VOUS LA VOYEZ COMMENT, VOUS, LA RÉFORME DU COLLÈGE ? Cette question posée par la ministre Najat Vallaud-Belkacem au cours d'un entretien, juste après sa nomination, était un double signal. Tout d'abord, elle signifiait qu'on allait enfin reparler du collège, « maillon souffrant » du système éducatif, après une année de silence sur le sujet. Une bonne nouvelle, tant les dysfonctionnements du collège pèsent sur l'attitude des élèves et les conditions de travail des personnels. Mais surtout, cette expectation, feinte ou non, laissait entrevoir un ministère à la recherche d'idées. Les vieux schémas de réforme (un mécano disciplinaire, la prescription de contenus et de modes d'organisation) étant désormais épuisés, il y avait une occasion à saisir pour enfin faire quelque chose de novateur, et d'utile au personnel comme aux élèves.

Il est temps d'en finir avec les injonctions descendantes et de donner du pouvoir aux professionnels pour faire réussir les élèves. C'était le premier objectif du Sgen-CFDT à l'ouverture des

discussions sur le collège, avec la conviction qu'il y avait là le meilleur moyen d'être utile pour les élèves et juste avec les personnels. « Plus vous accorderez de libertés nouvelles aux équipes pédagogiques, plus vous aurez de chance de réussir votre réforme » avons-nous martelé dès la première consultation préparatoire à la réforme.

Si les décideurs politiques sont depuis longtemps à court d'idées sur l'éducation, nos collègues, par contre, ont multiplié les initiatives sur le terrain. Travaux interdisciplinaires, groupes pédagogiques repensés, pédagogie de projet, réorganisation hebdomadaire, voire annuelle, des enseignements : autant d'innovations qui ont permis de mieux prendre en compte la diversité des publics et des besoins, et de « faire tenir » un collège unique miné par l'échec scolaire. Nous voulions les faire valider par la loi, et au-delà accroître le pouvoir d'agir de ces collègues qui n'ont jamais baissé les bras.

Nous avons ainsi gagné une plus grande marge de choix des contenus pédagogiques, grâce à des enseignements complémentaires : enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et accompagnement, qui permettent le travail in-



En dix ans, les élèves français ont régressé en expression écrite et en mathématiques.

Source : OCDE / PISA, nombre d'élèves au-dessus du niveau 2 de compétences - niveau jugé satisfaisant.



La réforme reconnaît les innovations pédagogiques qui, mises en œuvre isolément sur le terrain, avaient permis de « faire tenir » un collège unique miné par l'échec scolaire.

Un collège ne peut jamais bien fonctionner sans un collectif de travail stable et soudé.

terdisciplinaire et le travail des compétences. Nous avons aussi obtenu le droit d'organiser différemment les enseignements dans l'année ou sur la durée du cycle – la fameuse modulation qui fait tant hurler le SNES. Enfin, les « marges horaires professeurs »¹, qui permettent le travail en groupe réduit, ont été triplées. Mais ce choix de l'autonomie accordée à la décision locale reste fragile : il va falloir le défendre bec et ongles face au tropisme centralisateur et aux réflexes hiérarchiques !

Un autre objectif du Sgen-CFDT était de faire comprendre qu'un collège ne peut jamais bien fonctionner sans un collectif de travail (enseignants, personnels d'éducation, de direction, de santé, assistants sociaux) stable et soudé. La crainte des compléments de service est une des causes de la démoralisation des collègues et dès les premiers échanges, nous avons insisté sur la nécessité de stabiliser les équipes pédagogiques pour sécuriser les personnels.

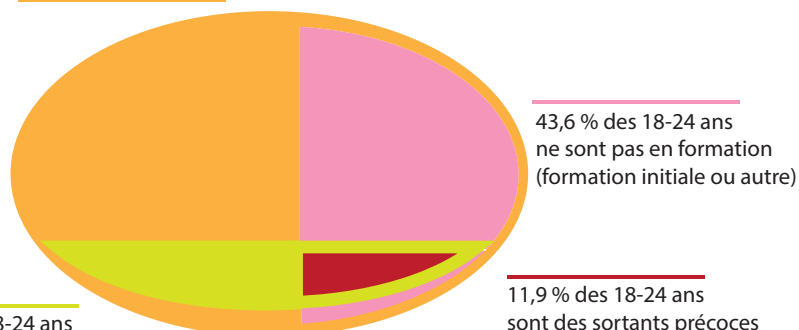
Les 4 000 créations de postes en collège, programmées par la loi de refondation de l'École, constituaient incontestablement un point d'appui essentiel. Quelle différence avec la loi Chatel sur les lycées qu'il a fallu mettre en œuvre quand l'Éducation nationale perdait, à chaque rentrée, 10 000 postes ! Mais encore fallait-il que la répartition de ces postes entre les différentes disciplines soit inchangée pour que la réforme ne bouscule pas les personnels. D'où l'idée de disjoindre la ventilation disciplinaire

des enseignements de celle des postes – les EPI, l'accompagnement, les marges professeurs ne sont absolument pas fléchés en tant que discipline. Dans le fil de la négociation, le Sgen-CFDT a même obtenu un gain de 25 % d'heures pour les LV2, pour tenir compte de leur nouveau positionnement sur l'ensemble du cycle 4.

Restait la question des classes bilangues et européennes, que la loi de refondation a proscrites et que les arbitrages budgétaires du ministère ont condamnées. Les collègues d'allemand dont le service est le plus dépendant de ces dispositifs, en sont tout particulièrement affectés. Il faut bien reconnaître ici que nous n'avons pas obtenu un point d'équilibre satisfaisant dans le cadre de cette négociation. La solution est de développer le choix de cette langue chez l'ensemble des élèves, en LV2 comme en primaire, mais cela ne peut être atteint que dans la durée, et sous réserve d'une réelle politique de diversification linguistique. Nous avons donc obtenu du ministère qu'il s'y engage. Nous saurons être vigilants.

Le troisième objectif du Sgen-CFDT était d'obtenir un vrai soutien des équipes dans la mise en œuvre du nouveau collège. Il ne faut pas laisser ●●●

Groupe des 18-24 ans



En 2011, près de 12 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont des sortants précoces du système éducatif.

Source : ministère de l'Éducation nationale / Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Guillaume Caron*

“Twitter peut être un excellent outil, mais on ne discute pas de la pertinence et du fond de cette réforme...”

* ENSEIGNANT EN MATHÉMATIQUES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE ET FORMATEUR

Tu tiens un blog « pédago » et tu es très actif sur les réseaux sociaux¹. Peux-tu nous dire ce qui te choque le plus dans les réactions sur la réforme du collège ?

Sur Twitter, les messages courts ne facilitent pas le débat, et contribuent à véhiculer les fausses informations qui font florès. Il est plus facile en 140 signes de lancer des contrevérités sans argumentation. Les réseaux sociaux permettent les outrances, la désinformation, voire le développement de comptes Twitter parodiques. Twitter peut être un excellent outil, mais on ne discute pas de la pertinence et du fond de cette réforme. Quant au SNES, ils font croire qu'ils sont pour une autre réforme, qu'ils souhaitent de la concertation, mais là où elle existe (en REP+), ils la refusent.

Les réactions sont-elles les mêmes dans ton collège ?

Dans les bahuts, très franchement, ce n'est pas encore le sujet prioritaire de discussion. Là aussi, le prisme des réseaux sociaux est déformant. Tous les collègues ne sont pas « en panique ». Dans mon établissement, le dernier conseil pédagogique qui portait sur l'organisation de la concertation a été l'occasion, justement, d'engager de vraies discussions sur la manière dont allait être utilisée cette concertation pour préparer, entre autres, la mise en œuvre des programmes de

cycle, des enseignements interdisciplinaires...

Quels sont les éléments de la réforme les plus difficiles à faire accepter, à expliquer ?

Ce qui a le plus crispé, c'est la question de l'allemand et la crainte pour la collègue concernée de se retrouver à devoir aller dans un autre établissement. Il est néanmoins vrai que dans mon établissement, la classe bilangue, c'est la « bonne classe ». Peut-être faudrait-il aussi envisager un travail avec les écoles dans le cadre de la liaison école-collège pour « réamorcer » l'allemand en première langue. Par ailleurs, les collègues se posent beaucoup de questions sur les modalités d'organisation des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) : quelle souplesse sera donnée ? sera-t-il possible d'organiser un emploi du temps avec des semaines interdisciplinaires ?... Ce n'est pas un refus « en bloc » des pratiques interdisciplinaires. Il faudra cependant montrer que « prendre sur les horaires disciplinaires » pour faire des EPI, ce n'est pas perdre des heures mais permettre aux élèves d'aborder autrement la discipline sur une petite partie du temps. Enfin, la rédaction des programmes « en cycle » suscite des craintes face à la perte de repères annuels. Il sera nécessaire de former et d'accompagner les collègues. Mais la lecture des projets de programmes les a déjà entraînés dans la réflexion, et ils commencent à voir que ces nouveaux programmes offrent de vraies marges de manœuvre.

1 Guillaume Caron est l'initiateur du projet #geometwitt, ou comment apprendre la géométrie avec Twitter : <https://geometwitt.wordpress.com/> Retrouvez son blog pédagogique général : <http://guillaume.caron.over-blog.com/2014/12/nouveau-blog.html>



© Guillaume Caron

7 EXIGENCES POUR DÉVERROUILLER LE COLLÈGE Collège pour tous :

- 1 Je veux pouvoir choisir ma façon de travailler avec les élèves...
... répondre à leurs besoins, travailler par projet, travailler en équipe.
- 2 Je veux pouvoir sortir du zapping horaire et du morcellement disciplinaire...
... travailler sur des temps plus longs, croiser les apports disciplinaires.
- 3 Je veux pouvoir faire « grandir » mes élèves...
... en les rendant moins passifs dans les apprentissages.
- 4 Je veux pouvoir travailler sereinement...
... échapper à la course aux programmes impossibles à boucler.
- 5 Je veux en finir avec l'organisation répétitive des enseignements...
... organiser les enseignements sur le cycle, ne pas recommencer à zéro à chaque rentrée.
- 6 Je veux faire réussir tous mes élèves...
... en leur donnant les compétences qu'ils n'acquerraient pas tous à la maison.
- 7 Je veux pouvoir agir sur mes conditions de travail...
... en décidant de l'organisation pédagogique de mon établissement avec mes collègues, en équipe et au conseil pédagogique.

Les sept exigences défendues par le Sgen-CFDT pour l'enseignant dans la réforme du collège. <http://www.cfdt.fr/sept-exigences-college>



les personnels assumer seuls le nécessaire travail d'ingénierie qu'elle implique. Notre revendication est d'avoir du temps et des ressources pour préparer la rentrée 2016. Elle est aussi d'assurer le fonctionnement collégial et transparent du conseil pédagogique que requiert un collège plus autonome. Il faut, enfin, s'assurer que les collègues qui s'investiront dans le pilotage de cette autonomie voient leur engagement reconnu d'une façon ou d'une autre. Une nouvelle phase de négociation s'est ouverte dès le soir du vote du conseil supérieur de l'éducation, le 10 avril dernier. ●

¹ Cf. Ci-contre, « De quoi l'autonomie est-elle le nom ? »



Retrouvez l'intégralité du dossier et plus sur notre site www.sgen.cfdt.fr

De quoi l'autonomie est-elle le nom ?

Par Claudie Paillette

L'autonomie donnée aux équipes dans le cadre réglementaire fait peur ou inquiète. Mais quels sont-ils, ces articles réglementaires* qui définissent et encadrent les marges d'initiative ? Dans le nouveau décret, l'article 2-II précise que le conseil pédagogique est consulté sur l'organisation des enseignements, laquelle est fixée par le conseil d'administration, conformément au projet d'établissement.

Dans l'arrêté, les articles 4, 7 et 10 définissent les marges d'initiative.

L'article 4 stipule qu'au cycle 4, la répartition entre accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) varie en fonction des besoins des élèves accueillis et du projet pédagogique, mais en spécifiant que la répartition entre les deux doit être identique au sein d'un même niveau.

L'article 7 fait référence aux « marges horaires professeurs » qui doivent permettre le travail en effectif réduit, la coanimation ou tout autre mode pédagogique. Ces marges seront de 2,75 heures par division en 2016, puis de 3 heures par division en 2017 (cf. ci-dessous). À noter que rien ne sera possible sans la mise en place d'un accompagnement fort des équipes, avant et pendant la mise en place des transformations.

Enfin, l'article 10 détaille les conditions d'une globalisation des horaires disciplinaires dans le cadre du cycle – une globalisation qui doit être « pondérée », définie pour trois ans, dans le respect de l'horaire global annuel attribué aux élèves, des obligations réglementaires des enseignants, et à la condition que toutes les disciplines soient enseignées durant l'année scolaire.

*Les extraits des textes officiels auxquels il est fait référence ici sont consultables sur notre site : <http://www.cfdt.fr/textes-autonomie-college>

Pour que le pilotage pédagogique de l'établissement soit bien partagé, la loi de 2005 a institué un conseil pédagogique. Lors de la réforme des lycées en 2009, le Sgen-CFDT a obtenu qu'un texte réglementaire encadre cette instance rendue indispensable notamment par le volant d'heures mis à disposition des établissements. Dans le nouveau collège, l'organisation des EPI (cf. ci-contre) et de l'accompagnement personnalisé va donner du sens à cet outil au service des équipes. Il devra également pallier l'absence d'un véritable conseil de cycle. Le code de l'éducation (article R421-41-1)* prévoit explicitement que ce sont les équipes qui proposent les membres du conseil pédagogique. C'est un élément indispensable pour que l'autonomie soit bien celle de l'établissement.

*<http://urlz.fr/1Vmg>

	Cycle 3 Horaires hebdomadaires		Total heures du cycle	Cycle 4 Horaires hebdomadaires			Total heures du cycle
	CM1/CM2	6 ^e		5 ^e	4 ^e	3 ^e	
EPS	3	4	360	3	3	3	324
Artistiques	2	2	216	2	2	2	216
Français	8	4,5	738	4,5	4,5	4	468
HG/EMC	2,5	3	288	3	3	3,5	342
LV1	1,5	4	252	3	3	3	324
LV2	-	-	-	2,5	2,5	2,5	270
Maths	5	4,5	522	3,5	3,5	3,5	378
SVT	2	4	144	1,5	1,5	1,5	162
Technologie				1,5	1,5	1,5	162
Physique-chimie				1,5	1,5	1,5	162
Total horaire élèves	24*	26**		26***			

* plus 36 h annuelles d'activités pédagogiques complémentaires (APC)

** dont 3 h d'accompagnement personnalisé

*** dont EPI (2 à 3 h) et accompagnement personnalisé (1 à 2 h)



Projets horaires qui seront soumis avec les programmes au CSE.

Marges horaires par division	En 2016	2,75 h*	2,75 h
	En 2017	3 h**	3 h

Soit, pour un collège de 20 classes : *55 h, puis **70 h hebdomadaires

L'INVITÉ DU MOIS

JEAN-MICHEL ZAKHARTCHOUK

Propos recueillis par Claudie Paillette

Enseignant et militant pédagogique, investi dans des actions d'aide au travail auprès d'élèves en difficulté, Jean-Michel Zakhartchouk, qui a participé au groupe de travail sur le cycle 4 de la réforme des collèges, apporte un éclairage plus programmatique que polémique sur l'actualité de la refondation de l'École.



©Jean-Michel Zakhartchouk

Le Cercle de recherche et d'action pédagogiques (Crap) avec Éducation et Devenir, la FCPE, le Sgen-CFDT, le SE Unsa, depuis plusieurs années, se sont mobilisés, d'abord en faveur du socle commun, puis pour une réforme du collège. Quel regard portes-tu sur l'évolution du collège en « germe » dans les textes présentés dernièrement au Conseil supérieur de l'éducation ?

• Dans la réforme, trois points me semblent essentiels. D'abord, la cohérence d'ensemble qui vient d'un travail parallèle sur le socle commun et les programmes scolaires. Ensuite, la volonté d'intégrer, grâce aux enseignements pratiques pluridisciplinaires (EPI), l'interdisciplinarité au collège pour permettre aux élèves de se construire des compétences mais aussi de s'approprier en profondeur des savoirs grâce à la confrontation féconde des approches des différentes disciplines. Enfin, élément très appréciable, la marge d'autonomie laissée

aux équipes dans les établissements. Il y a là un beau défi à relever : s'accorder entre enseignants des diverses disciplines dans le respect de grands objectifs nationaux. Pourquoi douter de la capacité des équipes d'y parvenir ? On voit que la réorientation partielle des moyens consacrés actuellement aux options facultatives a provoqué des leviers de bouclier des « faiseurs d'opinion » qui défendent un élitisme républicain pour lequel seuls ceux qui le méritent doivent accéder au meilleur niveau.

Les opposants « farouches » décrivent cette réforme comme technocratique, pensée par le haut, par des gens – au ministère et dans les syndicats dits « réformistes » –, qui ne connaissent pas le « terrain ». Qu'aurais-tu à répondre à cette critique ?

• D'une part, je rappellerais que beaucoup d'éléments projetés dans la réforme sont déjà pratiqués dans les établissements. La réforme leur donne un cadre légal réglementaire plutôt que de les rejeter dans les marges de l'« innovation ». Il faut considérer la réforme aussi à l'aune de la longue histoire de pratiques pédagogiques qui remontent au moins à l'après-guerre et qui ont donné de beaux résultats (jadis les 10 % pédagogiques, puis les travaux croisés, les itinéraires de découverte...) mais qui, malheureusement, n'ont jamais pu s'inscrire dans la durée du fait de la versatilité de l'institution. D'autre part, le Conseil supérieur des programmes est composé de personnalités qui bénéficient d'une qualité scientifique reconnue. En outre, les groupes de travail par cycle et par discipline comprenaient de nombreux enseignants de terrain. Dans le travail d'élaboration des programmes, le dosage est complexe, mais nous avons essayé de nous baser sur une écriture permettant d'être appréhendée par de jeunes collègues sans beaucoup de formation. Il y a sans doute des formulations à revoir, mais il est tellement facile de citer des phrases hors contexte pour caricaturer un travail long, riche, qui s'est appuyé sur de nombreux écrits ou auditions

d'experts ! Enfin, quand on parle du « terrain », renvoie-t-on au « terrain enseignant » ou au « terrain élève » ? Pour moi, qui pratique régulièrement de l'aide aux devoirs auprès de collégiens en difficulté, je vois bien ce qui fait obstacle à leur compréhension du sens et des exigences de l'École, malgré parfois leur forte motivation. Les programmes, le collège, sont d'abord faits pour les élèves !

Justement, ces projets de programmes sont-ils en adéquation avec le « nouveau collège » – en particulier pour l'élaboration des EPI et les progressions en cycle ?

Le résultat est un peu inégal, mais comme pour le socle commun, nous pouvons espérer que la consultation nationale permettra des améliorations et des précisions. Parmi les points intéressants, je noterais la définition d'objectifs communs en sciences ou encore la présentation claire d'attendus par cycle, selon une conception curriculaire des programmes. Je trouve également encourageant que la rédaction du socle commun et des programmes soit davantage partie de l'activité de l'élève que de celle de l'enseignant. Je parle de l'activité intellectuelle réelle, celle qui fait qu'on apprend pour le long terme et non pour avoir une bonne note à un contrôle. C'est un premier pas, et il faudra certainement régulièrement réinterroger ces programmes, définir un sorte de « clause de révision ».

DÉVELOPPER SA CRÉATIVITÉ POUR INVENTER DES PASSERELLES ENTRE LES CULTURES, C'EST SE DONNER LES MOYENS DE FAIRE ACQUÉRIR LE SOCLE COMMUN PAR TOUS.

Que dire à tous ceux qui parlent d'un nivellement par le bas ?

Si l'on acceptait de lire ce qui est écrit, on trouverait de nombreuses références culturelles, des exigences élevées. On peut à la fois travailler sur Ovide et sur l'*Odyssée*, et ne pas se priver de « récupérer » les cultures des jeunes pour les amener vers les grandes œuvres. Mais cela paraît difficile à comprendre pour certains qui se désintéressent complètement des manières efficaces de « transmettre la culture ». Pour eux, du moment que « c'est dans le programme », cela suffit. Développer

sa créativité pour inventer des passerelles entre les cultures, c'est se donner les moyens de faire acquérir le socle commun par tous. Et cela ne va pas à l'encontre des apprentissages fondamentaux qui se consolident aussi à travers des projets et des activités qui donnent du sens – ce sens qui manque trop souvent au collège d'aujourd'hui.

Au sujet du collège qui se dessine, as-tu un regret ? Et que faudrait-il pour aller plus loin ?

Un de mes regrets, c'est que les intitulés des EPI choisis par le ministère soient trop généraux par rapport aux thèmes que nous avons imaginés sous la forme de « objets riches » pouvant susciter de nombreuses questions éthiques, scientifiques... J'ai noté que le SNES avait repris cette idée, tout en s'opposant aux EPI, ce qui est pour le moins curieux, car il n'y a pas d'opposition de fond entre les deux ! Pour mettre en œuvre cette réforme, la première clé est la formation des équipes, sur site (et pas de façon virtuelle et à distance). Il faut aussi dégager des temps importants de concertation pour permettre une appropriation collective et l'organisation des enseignements (bien utiliser les temps de fin d'année, de prérentrée...) Enfin, le ministère doit proposer des exemples, des modèles divers qui montrent le champ des possibles. Les *Cahiers pédagogiques* s'y emploieront, à la suite par exemple du dossier d'avril 2015 : « Les disciplines à la croisée des savoirs ».

Comment rassurer les collègues face aux campagnes, parfois violentes, des opposants de tout bord ?

C'est vrai qu'il est difficile de lutter contre un tel degré de désinformation, martelée quotidiennement. Il faut revenir à la réalité des textes, pour lutter contre l'irrationalité des discours. Mais les pédagogues doivent aussi sortir de leur modestie habituelle et de leur peu de goût pour la polémique afin de répondre aux caricatures et montrer l'ampleur de tout ce qui existe aujourd'hui et qui va dans le sens de la réussite de tous...

Retrouvez
l'intégralité de l'entretien
sur notre site
[http://www.cfdt.fr/
interview-JMZ](http://www.cfdt.fr/interview-JMZ)

PARCOURS

1976-2013

Agrégé de lettres modernes, Jean-Michel Zakhartchouk a, durant près de quarante ans, enseigné le français dans des collèges scolarisant des élèves issus de milieu populaire.

Depuis 1980

Militant pédagogique au sein du Crap, Jean-Michel Zakhartchouk est un contributeur régulier des *Cahiers pédagogiques* dans lesquels il a écrit de nombreux articles pédagogiques et coordonné des dossiers sur l'aide au travail des élèves, la mise en œuvre des réformes, la lutte contre l'exclusion, la motivation...
<http://www.cahiers-pedagogiques.com/Jean-Michel-Zakhartchouk-trois-p-tits-cours-et-puis-s-en-va>

Depuis 2013

Jean-Michel Zakhartchouk tient un blog intitulé *Enseigner au XXI^e siècle*.
<http://blog.educpro.fr/Jean-Michel-Zakhartchouk/>

BIBLIO

Apprendre à apprendre.

Canopé, éditions Éclairer, février 2015.

Enseigner en classes hétérogènes.

ESF, aout 2014.

L'évaluation plus juste et plus efficace : comment faire ?

En collaboration avec Florence Castincaud, Canopé - CRDP d'Amiens, juin 2014.

Travail par compétences et socle commun.

En collaboration avec Rolande Hatem, Canopé - CRDP de l'Aisne, janvier 2009.

Réussir l'entrée en sixième.

En collaboration avec Denis Demarcy, CRDP d'Amiens, 2006.

Transmettre vraiment une culture à tous les élèves.

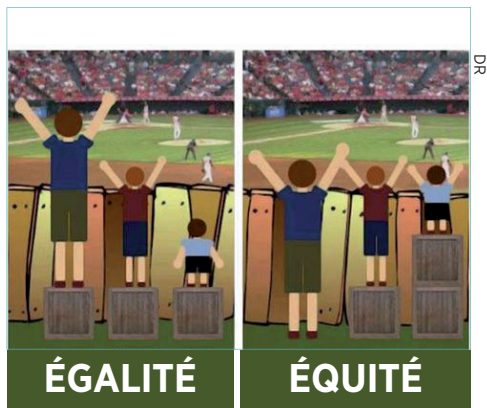
CRDP d'Amiens, 2006.

Enseigner, un métier à réinventer. Former les citoyens de demain.

Éditions Yves Michel, novembre 2002.

Croisement de disciplines au collège.

En collaboration avec Florence Castincaud, CRDP d'Amiens, 2001.



Un suivi des élèves à transformer

Par Guillaume Touzé

LE PASSAGE D'UN MAÎTRE UNIQUE à l'école primaire, aux enseignements du collège dispensés par des professeurs différents, est la source de difficultés, notamment pour les élèves les plus faibles. Multiplicité des disciplines, mais aussi des adultes (enseignants, CPE, principaux...) et des exigences : les collégiens, en particulier ceux dont le cadre familial est éloigné du cadre scolaire, ont besoin d'être accompagnés.

Plus que les lacunes ou le manque de maîtrise des fondamentaux, c'est le sentiment d'être perdu qui accélère le décrochage identifié ou latent. L'accompagnement personnalisé ne doit pas être confondu avec l'aide individualisée ou le soutien. Il est plutôt un outil de mise au point et d'orientation au sein des dispositifs offerts pour que ceux-ci soient profitables.

Davantage que des heures en plus, l'accompagnement personnalisé, ce sont donc des temps d'accueil, des temps d'étude et de retour sur les apprentissages, des outils d'évaluation et de métacognition (cahier des apprentissages, portfolio)...

Mais, tout comme au lycée, l'accompagnement personnalisé nécessiterait la mise en place d'un tutorat de groupe. Un adulte référent pour une douzaine d'élèves du cycle, c'est la condition, pour les élèves et les familles, d'un suivi des apprentissages bien plus utile que des bulletins pleins de chiffres et des conseils de classe qui consacrent, au mieux, trois minutes à chaque élève. C'est l'assurance pour l'enseignant de suivre des élèves qu'il connaît mieux plutôt que de coordonner l'équipe des professeurs.

EPI... et puis ?

L'une des principales nouveautés de la réforme du collège – en tous cas, l'une de celles qui fait le plus réagir – est la création d'enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Au nombre de huit, les EPI ne concernent que le cycle 4. Les élèves devront en avoir fait au moins six au cours du cycle. Ils représentent trois heures hebdomadaires maximum qui sont intégrées aux horaires des disciplines participant à l'EPI. Tous les élèves d'un même niveau feront le même nombre d'heures d'EPI. Comme leur nom l'indique, les EPI doivent permettre de travailler de façon interdisciplinaire certaines compétences et connaissances relevant de plusieurs disciplines. Il s'agit d'encourager les élèves à relier les différents enseignements. Le Sgen-CFDT est favorable aux dispositifs qui permettent de sortir du cloisonnement disciplinaire qui ne fait pas sens pour les élèves. Pour leur mise en œuvre, le Sgen-CFDT est porteur de trois revendications à tous les niveaux de décision : ministère, académie, établissement. Le conseil pédagogique, seule instance reconnue d'échange sur la pédagogie dans l'établissement, doit s'emparer des débats pour la mise en œuvre des EPI. Il faut laisser aux personnels le choix des modalités : séances hebdomadaires, semaine interdisciplinaire, demi-journée EPI... Le temps de concertation nécessaire à toute pédagogie interdisciplinaire ou de projet doit être partie intégrante du service des personnels concernés.

Langues vivantes

Au-delà du sujet brûlant des horaires, le Sgen-CFDT regrette qu'aucun débat n'ait eu lieu sur l'enseignement des langues vivantes dans l'École du socle : quels niveaux attendus ? pour quoi faire ? pour être bilingue ? pour comprendre les autres ? avec quelles méthodes ? quels équipements ? qu'en est-il des groupes ? du financement des assistants de langue ? des échanges ? de l'anglais, pour tous ou pas ?



RESSOURCES EN LIGNE

Questions/réponses sur la nouvelle organisation du collège.

Dossier Éduscol : <http://2doc.net/ghrp6>

Accompagnement des élèves

- **NEO ALTA**, un dispositif innovant au collège Anatole France, Les-Clayes-sous-Bois (académie de Versailles). <http://urlz.fr/1ViT>

Des collèges qui pratiquent les semaines interdisciplinaires.

- Collège Clithène à Bordeaux <http://urlz.fr/1VIa>
- Collège de Barr (académie de Strasbourg) <http://urlz.fr/1ViF>
- Collège Jean Rostand à Saint-Chamond (académie de Lyon) <http://urlz.fr/1ViK3>

PETITE BIBLIO

- « Éduquer au-delà des frontières disciplinaires », dossier de l'Institut français de l'éducation. <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/100-mars-2015.pdf> (IFE.ens-lyon.fr)
- Annie Di Martino, Anne-Marie Sanchez, *Socle commun et compétences. Pratiques pour le collège*, ESF, 2011.
- Dossier « Croiser des disciplines, partager des savoirs », *Les Cahiers pédagogiques*, n° 521, avril 2015. Cf. Notre entretien avec Jean-Michel Zakhartchouk, p. 10-11.